

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-372-1088 du 4/12/06

CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2007 ORGANISATION ET INSCRIPTION DES CANDIDATS

Références :

Arrêté ministériel DLC B2 du 19.10.95 publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°43 du 23 novembre 1995 page 3369.

Arrêté ministériel du 06.11.96 - (JORF du 16.11.96 page 16753)

Destinataires : Mmes et MM. les Proviseurs de Lycées professionnels, Lycées dotés de SEP, et Directeurs de CFA publics et privés sous-contrat

Affaire suivie par : M. LESTAMPS - Tel : 04.42.91.71.75 - Fax : 04.42.91.70.05

La note de service ministérielle n° 2006-185 du 22/11/2006 publiée au BOEN n° 44 du 30/11/2006 fixe les conditions d'organisation de la session 2007 du Concours général des métiers, qui sont identiques à celles de l'an dernier.

1) PRINCIPES GENERAUX :

- 1.1 Le Concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes préparant le baccalauréat professionnel, qui suivent assidûment les enseignements en classe de **terminale** des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou SEP) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).
- 1.2 Le concours est ouvert pour la session 2007 dans les 17 spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe, comme en 2006. J'attire votre attention sur la modification d'une des spécialités de baccalauréats professionnels : Technicien menuisier agenceur remplace Bois construction et Aménagement du Bâtiment.
- 1.3 Le concours comporte :
 - ♦ Une première partie d'une durée de 3 à 6 heures qui se déroulera le **mercredi 14 mars 2007** sous forme écrite (sous forme écrite et pratique pour la spécialité restauration) au niveau académique.
 - ♦ Une seconde partie d'une durée de 4 à 30 heures réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, qui se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, dans le courant du mois de mai 2007.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Ce sont les seuls Chefs d'établissements et les Directeurs de CFA qui proposent les candidats après avis des enseignants.
- Seuls les meilleurs jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis**.
- Les candidats doivent être âgés de 25 ans au plus et impérativement être scolarisés en classe de terminale menant au baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours.

3) MODALITES D'INSCRIPTION :

**Les inscriptions seront ouvertes à partir
du vendredi 1^{er} décembre 2006 jusqu'au vendredi 12 janvier 2007**

Attention : les modalités pratiques d'inscription de 2006 sont reconduites pour 2007 :
Les inscriptions devront être effectuées exclusivement sur le site internet :

<http://www.eduscol.education.fr/cgweb/>

"rubriques : sommaire/enseignement professionnel /concours général des métiers".

Un établissement souhaitant présenter pour la première fois des candidats doit préalablement se préinscrire à partir du vendredi 1^{er} décembre 2006 et jusqu'au vendredi 29 décembre 2006. L'établissement recevra un mot de passe après validation de cette pré-inscription par la DIEC. Les établissements pré-inscrits les années précédentes sont dispensés de cette opération ; mon service leur transmettra leur nouveau mot de passe pour la session 2007.

Le formulaire d'inscription ainsi que les instructions correspondantes seront prochainement disponibles sur ce site.

Les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature devront être impérativement remplis par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA concernés, avant validation. Pour permettre le contrôle du registre des inscriptions, chaque chef d'établissement présentant des candidats devra remplir la fiche récapitulative jointe en annexe 1, et l'adressera au rectorat DIEC 201.CGM pour le 15 janvier 2007 au plus tard.

- 4) Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées par mes soins d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Je vous remercie de la diligente attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE I

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE RECTORAT Division des Examens et Concours DIEC 2.01/CGM Dossier suivi par M. Sébastien LESTAMPS ☎ 04 42 91 70 05	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2007	FICHÉ RÉCAPITULATIVE à expédier directement dûment renseignée au Rectorat - DIEC 2.01/CGM pour le 15/01/2007
--	--	---

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

Numéro d'ordre	Spécialités	Pour information, académie chargée du pilotage national	Nombre de candidats présentés <small>(cadre à renseigner par le Chef d'Établissement)</small>
1	Artisanat et Métiers d'Art Option : Arts de la Pierre	GRENOBLE	
2	Artisanat et Métiers d'Art Option : Ébéniste	AMIENS	
3	Artisanat et Métiers d'Art Option : Vêtement et Accessoire de Mode	BESANCON	
4	Bâtiment : métal, alu, verre, matériaux de synthèse	TOULOUSE	
5	Technicien Menuisier Agenceur	RENNES	
6	Commerce	DIJON	
7	Électrotechnique Énergie Équipements Communicants	GRENOBLE	
8	Exploitation des Transports	STRASBOURG	
9	Maintenance de véhicules automobiles Option : Voitures particulières	NANCY-METZ	
10	Maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins	REIMS	
11	Mise en Oeuvre des Matériaux Option : Matériaux Métalliques Moulés	NANCY-METZ	
12	Plasturgie	LYON	
13	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	CAEN	
14	Restauration Option : service et commercialisation	BORDEAUX	
14	Restauration Option : Organisation et production culinaire	BORDEAUX	
15	Technicien d'usinage Option : usinage	POITIERS	
16	Travaux Publics	CLÉRMONT-FERRAND	
17	Vente (prospection – négociation – suivi de clientèle)	NICE	
		TOTAUX	

Fait à _____, le _____

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :
 Bulletin académique n° 372 du 4 décembre 2006